

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Huile avec ammoniac

Code Eural	13 03 10*
Code déchet	381001

DESCRIPTION

Déchets d'huile d'installations de refroidissement, contaminés par de l'ammoniac, pouvant être entièrement pompés, conditionnés dans des fûts pour liquide de plus de 5 litres.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Paramètres :

- Chlore : < 0,1 %
- Point d'éclair : > 55 °C
- PCB : < 1 ppm
- Eau : < 5 %

Conditions générales :

- Pas de solvant.
- Pas de sédiment.
- Pas de liquide de frein.
- Pas d'antigel.
- Pas de liquide de refroidissement.
- Pas d'essence.